

Association de quartier "Adret Voies Vives"

Assemblée Générale constitutive

FPLC - FCIL - FCLPA - FNB - COOPLOG - FHBM Camille Martin - Coopérative d'habitation Cité derrière - Habitants

Département de la cohésion sociale - Ville de Lancy

PV n° 1 du 6 novembre 2019 à 14h00 dans les locaux de la FPLC

Service / bureau	Prénom et Nom	Fonction	Téléphone	Courriel	Statut
Association Adret Voies Vives	Sylvie Fischer	Membre du comité	076.360.70.41	snomle@zabouches.ch	✓ C D
FPLC (L3, L5, L6, L8 et L9-L11)	Damien Clerc Lionel Bionda France Rieben	Secrétaire général Arch. resp. pilotage quartier Assistante	022.322.20.70 079.347.03.00 022.322.20.70	damien.clerc@fplc.ch lionel.bionda@fplc.ch france.riegen@fplc.ch	D ✓ C D ✓ C D
FCIL (L1, L2 - L13)	Thierno Barry Alain Mathieu	Thierno Barry Alain Mathieu	022.793.19.60	thierno.barry@lancy.ch lesmathieux@bluewin.ch	En attente décision
FCLPA (L14, L15)	Laurent Beausoleil Claude Dupanloup	Directeur général Membre du bureau et comité pilotage Adret	022.879.82.00 079.538.97.26	lbeausoleil@emslancy.ch cl.dupanloup@bluewin.ch	✓ C D ✓ C D
Point Commun Sàrl (FNB L4)	Yves Gubelmann Florence Dami	Directeur Point Commun Sàrl Secrétaire générale FNB	022.807.07.00	info@pointcommun.ch	✓ C D ✓ C D
Coopérative Cooplog Pont-Rouge (L7)	Alain Charlet Christine Munzinger	Président Gérante SPG	022.320.92.80 058.810.31.46	alaincharlet@safemail.ch christine.munzinger@spg.ch	D ✓ C D
FHBM Camille-Martin (L10)	Claudia Heberlein	Membre du Conseil	022.328.12.24	claudia.heberlein@sunrise.ch	En attente décision
Coopérative Cité-derrière (L12)	Nadine Carrel	Développement de projets	021.613.08.73	nadine.carrel@patrimob.ch	C E D
Département de la cohésion sociale (DSC)	Nicolas Roguet	Délégué à l'intégration, directeur Office action, insertion et intégration-sociale	022.546.74.84	nicolas.roguet@etat.ge.ch	✓ C D
Ville de Lancy (VdL)	Vincent Kunzi Virginie Estier	Service affaires sociales et logement	022.706.16.66	v.kunzi@lancy.ch v.estier@lancy.ch	✓ C D ✓ C D
Fond° GE animat° socioculturelle (FASe)	Guy Musy	Coordinateur de régions	022.593.57.00	guy.musy@fase.ch	✓ C D
Département du territoire (DT)	Séverine Hennequin	Office de l'urbanisme Interface CEVA	022.546.00.45	severine.hennequin@etat.ge.ch	C E D

✓ = Présent / E = Excusé / A = Absent / C = Convoqué / D = Distribution PV

1. Accueil des personnes

M. Bionda ouvre la séance à 14h souhaitant la bienvenue à chacun. Après un tour de table de présentation, il passe la parole à Mme Fischer (future habitante du quartier).

2. Présentation du projet

Le but de l'association est de fédérer une interaction entre habitants, collectifs & partenaires, encourager, à long terme, l'engagement volontaire intersectoriel reliant les différents secteurs sensés s'engager dans un dialogue commun.

Un courrier relatant ce projet a été envoyé aux Conseillers d'Etat du DT et du DCS, au Conseil administratif de Lancy, ainsi qu'à la FASE, en leur demandant de poursuivre leur soutien à la future association. La Ville de Lancy a déjà accusé réception.

Cette association est le fruit d'une longue réflexion intégrant les relations intergénérationnelles et offrant une large ouverture d'interaction entre les différents acteurs, tenant également compte des habitants du quartier du Mallet situé au-dessus des bâtiments de l'Adret Pont-Rouge. Ce projet est appelé à évoluer.

3. Lecture et adoption des statuts

L'existence juridique de l'association est essentielle.

La rédaction des statuts a nécessité un travail sérieux et d'envergure.

M. Dupanloup passe en revue les différents articles. Les points à modifier sont directement corrigés, vision à l'écran, par Mme Fischer.

Vote : les statuts corrigés sont adoptés à l'unanimité par les membres fondateurs présents.

4. Propositions et choix du nom de l'association (1 voix par institution)

Décision : "Adret Voies Vives" est choisi (8 voix)

5. Adhésions : membres individuels et membres collectifs

Membres collectifs :

FPLC : L3-L5-L6-L8+L9-L11, représentée par M. Bionda

FCLPA : L14-L15, représentée par M. Beausoleil et M. Dupanloup

Point commun Sàrl : L4, représenté M. Gugelmann

Coopérative Cité-Derrière : L12, représentée par Mme Carrel

Cooplog : L7, représentée par Mme Munzinger (gérante SPG)

En attente :

FCIL : L1-L2 + L13, soutiennent mais n'adhèrent pas pour l'instant. Représentant à définir si adhésion.

FHBM CM : L10, soutiennent mais n'adhèrent pas pour l'instant. Représentant à définir si adhésion.

Membres individuels :

Mme Sylvie Fischer

Partenaires :

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

Département de la cohésion sociale (DSC) - Pôle d'intégration-citoyenneté

Service des affaires sociales et du logement de la Ville de Lancy

Une liste de signatures est mise en circulation. Elle sera jointe au procès-verbal après confirmation de toutes les adhésions.

6. Election des membres du comité

Se présentent : Mme Fischer, MM. Bionda et Dupanloup

Décision : aucune objection à leur élection.

Mme Fischer, MM. Bionda et Dupanloup sont élus membres du comité à l'unanimité.

Conformément aux statuts, les fonctions seront réparties entre les membres du comité.

7. Fixation du montant des cotisations

Proposition du comité : cotisation annuelle de CHF 20.- pour les membres individuels et de CHF 200.- pour les membres collectifs.

Décision : - membres individuels : CHF 20.-
- membres collectifs : CHF 100.-

8. Concept de développement communautaires : état du projet par M. Nicolas Roguet

M. Roguet informe que le Canton est intéressé à revitaliser une cohésion sociale à Genève. Par sa typologie, son pourcentage de logements d'utilité publique LUP et son projet intergénérationnel, le périmètre de l'Adret Pont-Rouge s'y prête à merveille.

M. Apothéloz, Conseiller d'Etat, a visité, le 14 octobre dernier, le site et ressenti le dynamisme qui pourra imprégner ce quartier et l'a apprécié.

Sur une phase pilote de 2 à 3 ans, pour laquelle le Canton travaille sur un financement à l'intention de la Ville de Lancy (le montant restant à définir) pour la création d'un poste de coordinateur qui serait, en permanence, présent dans le quartier. Il serait chargé de mettre en place une politique d'accueil des nouveaux habitants, d'information, d'accompagnement, de communication, privilégiant un développement participatif dans lequel chacun aura sa place et où chacun participera aux réflexions sur l'évolution du quartier. Une stratégie doit être mise en place afin de connecter le quartier aux politiques d'intégration et aux différentes associations lancéennes en se référant aux outils proposés par "Réseau Quartiers Vivants" qui est une plaque tournante dans le domaine du développement des quartiers, basé sur les expériences participatives collectives, le tout avec l'appui du Canton.

Pour le chef du département, il est important que la dynamique soit positive et que la majorité des entités (fondations et coopératives) soutiennent ce partenariat.

La voie suivie se doit d'être modeste mais efficace et serait épaulée par les politiques.

Il aura ensuite besoin de l'appui et de la collaboration des fondations et de la Ville de Lancy. Le projet sera finalisé à l'horizon janvier-février 2020. Il aura mis en place une parole politique expliquant ce qui se déroulera et son implication en regard d'un développement durable en collaboration avec l'office de l'urbanisme de la Ville de Lancy.

Le point d'orgue du collaborateur sera de recevoir chaque nouveau locataire. Lors d'un moment formel d'accueil, il lui sera communiqué toutes les informations de base. Il est primordial que les nouveaux arrivants se sentent attendus et accueillis; ce contact direct est essentiel.

15h30 : départ de Mme Dami.

9. Echanges sur les orientations et sur le plan de travail de l'association

Il sera nécessaire de mettre en place un comité de pilotage qui pilotera le projet.

M. Künzi précise que la Ville de Lancy est pragmatique, elle s'adapte au fur et à mesure à l'évolution du projet et oriente également ses préférences sur une voie de développement plutôt modeste.

Reste à définir s'il sera demandé aux régies en charge des immeubles une implication particulière en tant que partenaires du projet. Si telle est la volonté du propriétaire, favorable à ce type de démarche, la régie devra s'impliquer. Dans l'affirmative, définir dans quels domaines ?

M. Roguet suggère d'intégrer le plus rapidement possible tous les acteurs et de les enjoindre à adhérer à la dynamique du quartier dans une optique collective.

Dans la perspective prochaine du choix des nouveaux locataires, il serait judicieux et nécessaire de les avertir lors de la délivrance du bail par la remise d'un flyer avenant et engageant; cette action fera partie de la politique d'accueil. Pour information, M. Künzi fait partie de la commission d'attribution VdL.

S'agissant de la FCLPA, le bâtiment intergénérationnel, M. Dupanloup informe qu'une charte du vivre ensemble à l'Adret est associée au bail. Les confirmations d'attribution de logements interviendront d'ici fin décembre.

Mme Fischer désire souligner le souci de l'association en ce qui concerne la qualité de vie des habitants, y réfléchir en amont est une nouvelle manière d'aborder la vie de quartier. De plus, une réflexion commune à tous les partenaires impliqués permettra d'envisager les choses différemment et de sortir des paradigmes d'opposition (propriétaires-locataires par exemple) pour agir en concertation. Il est important de bien parvenir à expliquer cette démarche novatrice.

M. Bionda informe que les 96 acquéreurs des appartements situés dans les bâtiments L3-L5-L6-L8 sont déjà connus; d'ici fin 2020, 47 autres le seront aussi (bâtiments L9-L11). Comme acteurs également connus: les habitants du quartier de Mallet. Définir la stratégie à adopter pour les informer du projet.

La SPG est déjà en cours de sélection, elle estime que d'ici février/mars 2020, la majorité d'entre eux sera identifiée.

M. Gubelmann suggère d'entamer une réflexion commune quant à la diffusion d'un communiqué public, en concertation avec le département de la cohésion sociale et la Ville de Lancy. Il est rejoint par M. Roguet qui propose de réaliser cet événement sur le site de l'Adret.

Mme Fischer propose d'inviter les habitants du quartier de Mallet ainsi que tous les futurs habitants déjà connus à une séance informative expliquant les buts de l'association Adret Vives Voies. Définir la stratégie à adopter pour un déroulement convivial et chaleureux. Définir également par quel biais les informer et qui s'en charge.

M. Dupanloup signale qu'à la suite d'un échange avec M. Lorenzini, Conseiller administratif de la Ville de Lancy et président de la FCIL, la FCIL pourrait mettre à disposition un espace pour l'association dans un pôle d'activité situé dans le bâtiment L1 en tête de quartier. Ce lieu serait provisoire, en attendant la réalisation de l'école prévue fin 2023, courant 2024.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été passés en revue, la séance est levée à 16h10.

Annexes :

- Statuts "Adret Voies Vives" mis à jour
- Liste de signatures
- Plan général du quartier avec mention du nom des propriétaires

Le présent procès-verbal est soumis à l'approbation des participants ainsi qu'aux personnes à qui il est distribué. Sans remarque par écrit dans les 5 jours ouvrables suivant sa distribution, ce procès-verbal sera considéré comme accepté.

Auteur(s) du PV : Mme Rieben

Genève, le 27.11.2019

Le Procès-verbal sans demande de modification est validé en séance du Comité du 08.12.2019

La Présidente : Sylvie Fischer

Le Secrétaire : Claude Dupanloup

Le Trésorier : Lionel Bionda